

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Association Réseau francophone des Villes amies des aînés - Adhésion - Désignation du représentant de la Ville

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Face à la nécessité pour les villes de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes amies des aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'objectif poursuivi par cette structure est d'adapter ces dernières à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

La Ville, membre du Réseau francophone des Villes amies des aînés envisage de constituer ce réseau en une association du même nom. Acteur du projet, elle sera partie prenante dans la constitution de l'association. Elle en

assurera également la présidence selon les souhaits qui pourront être exprimés dans le cadre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association à constituer.

Cette association internationale, sans but lucratif, aura pour but de développer au niveau francophone le Réseau mondial des Villes amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé en favorisant les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les villes adhérentes et créer ainsi les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés.

Le montant de la cotisation que la Ville devra acquitter pour son adhésion sera d'un maximum de 1 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité et des finances de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville à la future association « *Réseau francophone des Villes amies des aînés* » dont le projet de statuts est annexé au rapport ;

2 - me désigner pour représenter la Ville de Dijon au sein de cette association.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ